

NOUVEAU Programme pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs

Bonjour,

Sachant que vous réfléchissez à des projets de rénovations sur les bâtiments dont vous êtes propriétaires, je vous transmets ici un tout nouveau programme fédéral, **Programme pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs** d'Infrastructure Canada. qui propose du financement pour des travaux de rénovation ou de construction. Vous trouverez donc les détails dans le guide en ligne :

<https://www.infrastructure.gc.ca/alt-format/pdf/gicb-bcvi/GICB-Applicant-Guide-BCVI-Guide-du-demandeur-FR.pdf>

L'ensemble des informations relatives au Programme se trouve ici : <https://www.infrastructure.gc.ca/gicb-bcvi/index-fra.html>

En résumé le programme permet :

Les demandeurs admissibles comprennent :

- Les **municipalités** ou les gouvernements régionaux établis en vertu d'une loi provinciale ou territoriale;
- Les gouvernements provinciaux ou territoriaux;
- Les organismes du secteur public établis en vertu d'une loi ou d'un règlement provincial ou territorial ou détenus en propriété exclusive par une province, un territoire ou un gouvernement municipal ou régional, y compris:

* les sociétés appartenant aux municipalités (p. ex. organisations autonomes appartenant aux municipalités utilisées pour produire ou offrir des services publics locaux hors de l'administration locale, comme les agences de gestion des eaux, de développement économique et de tourisme),

* les organisations provinciales ou territoriales qui offrent des services municipaux (p. ex. services publics, services de santé communautaires et développement économique), ou toute autre forme de gouvernance locale qui existe en dehors de la description de municipalité (p. ex. districts de services locaux et conseils de partenariat public-privé responsables de la gestion des installations communautaires),

- Les **organismes à but non lucratif** constitués en vertu d'une loi provinciale ou fédérale;
- Les bénéficiaires autochtones.

Les objectifs

Le Programme pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs (PBCVI) est un programme national axé sur le mérite dont l'objectif consiste à améliorer l'état et la disponibilité des bâtiments communautaires au sein des collectivités canadiennes qui ont des besoins plus importants et qui sont actuellement mal desservies, et ce, tout en stimulant l'économie, en créant des possibilités d'emploi intéressantes et en assurant une harmonisation avec les objectifs du plan climatique renforcé du Canada. Le programme assurera la promotion des priorités climatiques du gouvernement par l'amélioration de l'efficacité énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'augmentation de la résilience climatique des bâtiments communautaires.

Le PBCVI financera deux types de projets :

- **Les projets de rénovation, de réparation et de modernisation de bâtiments communautaires existants.** Par rénovation, on entend des modifications apportées à un bâtiment existant pour le moderniser ou pour réparer certains aspects de manière à améliorer les bénéfices environnementaux. Les rénovations doivent être réalisées sur une installation accessible au public, qui procurera des services non-commerciaux à une collectivité..
- **Les projets de construction de nouveaux bâtiments communautaires.**

Les bâtiments communautaires/biens suivants sont admissibles aux projets de rénovation :

- Installations communautaires, culturelles et récréatives (par exemple : centres communautaires, Installations sportives et récréatives publiques, bâtiments culturels, centres pour enfants et les jeunes, centres communautaires d'apprentissage pour adultes, Centres d'activités pour aînés)
- Structures communautaires mobiles (par exemple : cliniques de santé mobiles, bibliothèques mobiles, centres de services mobiles pour les jeunes)
- Installations servant au mieux-être de la communauté (centres de santé communautaires, centres de traitement de la toxicomanie et des problèmes de santé mentale, centres de réadaptation, centres pour aînés, Sécurité/salubrité alimentaire.

À combien s'élève le financement disponible?

Jusqu'à 860 M\$ sont disponibles pour des projets de rénovation au Canada.

- Le montant total des coûts admissibles pour les petits projets de rénovation varie entre 100 000 \$ et 250 000 \$.
- Le montant total des coûts admissibles pour les projets de rénovation moyens varie entre 250 000 \$ et 3000 000 \$. Le montant total des coûts admissibles pour les grands projets de rénovation varie entre 3 000 000 \$ et 2 5000 000 \$. Plus de 430 M\$ sont disponibles afin de construire de nouveaux bâtiments au Canada.
- Le montant total des coûts admissibles pour les nouveaux projets de construction varie entre 3000 000 \$ et 25000 000 \$.